

**Atelier de renforcement des capacités
en matière d'éducation pour l'inclusion et de curricula inclusifs
Commission nationale du Maroc pour l'UNESCO,
Centre UNESCO-San Sébastien et BIE-UNESCO
Rabat, Maroc, 29 avril 2010**

**Document d'information
La 48^{ème} Conférence internationale de l'éducation :
accent mis sur la région arabe**

Contexte

Préalablement à la 48^{ème} Conférence internationale de l'éducation (CIE), deux réunions préparatoires sur des questions liées à l'éducation pour inclusion (EI) ont eu lieu dans la région arabe, organisées conjointement avec le Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth (Emirats arabes unis, 2007; Liban, 2008). Lors de la première réunion préparatoire, les pays ont présenté et comparé les différentes politiques et pratiques concernant l'éducation pour l'inclusion.¹ Lors de la seconde rencontre, les besoins suivants pour la région arabe ont été identifiés à partir de la Déclaration de la Conférence (basés sur les sous-thèmes de la 48^{ème} CIE) :

- Approches, orientations et contenu :
 - **Clarifier le concept** (sens et contenu) d'éducation pour l'inclusion, en ne le limitant pas seulement aux élèves ayant des besoins spécifiques ;
 - **Investir plus dans les infrastructures et les équipements** afin que les écoles conventionnelles puissent satisfaire les besoins des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux ;
 - **Faire prendre conscience à la société** de l'importance de promouvoir un concept plus large de l'éducation pour l'inclusion.

- Politiques du secteur public:
 - Encourager **la participation aux prises de décisions politiques** ;
 - **Promouvoir et édicter une législation** pour toutes les catégories d'élèves (gratuité de l'école obligatoire) qui devra se refléter dans les plans stratégiques nationaux ;
 - **Fournir des financements** adéquats à l'éducation (plus de ressources financières et humaines), particulièrement afin d'atteindre la gratuité de la scolarité obligatoire pour tous les apprenants, y compris les élèves ayant des besoins spécifiques et ceux qui sont marginalisés ;
 - **Investir plus dans les installations et équipements scolaires** pour tous les apprenants ;
 - **Faciliter l'accès aux TIC** (Technologies de l'information et de la communication) à l'école et leur intégration aux curricula ;
 - **Renforcer les liens et les partenariats** entre les gouvernements, la société civile et les organisations internationales, dans le but de mettre en œuvre les politiques et programmes d'éducation pour l'inclusion.

¹ BIE-UNESCO (2007), Atelier régional préparatoire sur l'éducation pour l'inclusion : Les Etats du golfe persique, Dubaï, les Emirats arabes unis.

- Systemes, liens et transitions :
 - **Développer des curricula plus flexibles** afin de satisfaire les besoins de tous les apprenants, y compris dans les curricula non-formels ;
 - **Renforcer le rôle de l'éducation civique**, des mathématiques, des sciences et des TIC ; réaliser des curricula non discriminatoires entre les sexes.
 - **Encourager et donner les moyens** aux parents, étudiants et communautés de s'investir au niveau de l'école, particulièrement dans le cadre des programmes d'éducation non-formelle.
 - **Diversifier les critères d'évaluation et les méthodes**, par exemple en changeant le critère d'évaluation orienté vers les examens et en mettant l'accent sur une dimension plus formative de l'évaluation.

- Apprenants et enseignants
 - Mettre en place des **enseignants mobiles** (spécialisés) afin d'aider les professeurs des écoles conventionnelles à bien répondre à la diversité (en utilisant le "Manuel destiné aux professeurs sur l'enseignement différencié en classe" élaboré par le Bureau de Beyrouth)
 - **Diversifier les méthodes et les styles d'enseignement** pour répondre efficacement à la diversité des apprenants, en prenant en compte les différentes manières dont les élèves apprennent et leurs différentes capacités (par exemple, les intelligences multiples).

En 2009, un atelier régional de suivi de la CIE : " Un concept élargi de l'éducation pour l'inclusion: pratiques inclusives dans la salle de classe et implications pour la prise de décision politique, mise en place et suivi dans la région arabe" a été organisé (Liban 2009) et lors duquel les participants ont défini le concept élargi d'éducation pour l'inclusion en tant que "processus visant à tenir compte de la diversité des besoins des élèves et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation".

Néanmoins, le dilemme de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers et de leur intégration demeure, nécessitant davantage de progrès tournés vers une idée plus large du concept et de la démarche de l'éducation pour l'inclusion afin d'améliorer la qualité de l'éducation dans la région. De même, il a été soumis que "l'incitation et la promotion des pratiques d'éducation pour l'inclusion à l'école et en classe à travers tous les Etats arabes nécessitait un changement aux niveaux politique, pratique et culturel".

Education pour l'Inclusion dans la région arabe²

Approches, orientations et contenu

Dans la région arabe, les Ministères de l'éducation font généralement **la promotion d'une conception élargie** de l'éducation pour l'inclusion qui ne concerne pas seulement les personnes ayant un handicap mais aussi d'autres groupes exclus de l'éducation.

Les groupes vulnérables les plus fréquemment identifiés sont : les enfants ayant des besoins particuliers, les filles/femmes, les enfants pauvres, les minorités ethniques, linguistiques, sociales, religieuses, les enfants travailleurs, les enfants vivant dans des zones de conflit et dans les zones rurales.

Politiques du secteur public

Dans la plupart des pays arabes, l'éducation est un **droit garanti** par l'Etat et est obligatoire, au moins au niveau de l'éducation de base.

Les Ministères de l'éducation se sont donnés comme **priorité divers éléments** de l'éducation pour l'inclusion mais visent de manière plus large à : augmenter l'accès à l'éducation (particulièrement pour les groupes vulnérables) ; diminuer le taux d'abandon au niveau de l'enseignement primaire et secondaire ; rendre l'éducation plus pertinente vis-à-vis de la société et de l'économie ; garantir l'alphabétisation pour tous ; assurer la qualité du système éducatif ; et faire prendre conscience à la population que l'éducation pour l'inclusion constitue un progrès pour la société.

Certaines **politiques et plans** concernant l'éducation pour l'inclusion mettent l'accent sur certains groupes, par exemple les enfants ayant des besoins particuliers, : l'intégration des enfants handicapés au sein des écoles conventionnelles par le biais de formations d'enseignants spécialisés et grâce à la coordination des écoles et enseignants spécialisés avec les écoles conventionnelles ; alternativement établissant des institutions et curricula spécialisés pour répondre aux besoins des différents apprenants.

D'autres mesures touchant au principe d'éducation pour l'inclusion sont destinées à améliorer le système éducatif dans son ensemble: par exemple, l'augmentation du nombre d'écoles, d'enseignants, d'équipements, l'amélioration de la formation des professeurs, l'augmentation du budget, la décentralisation, l'augmentation de l'utilisation des TICs, l'amélioration de l'articulation entre l'éducation formelle et informelle, les réformes curriculaires.

Pour la région arabe, il est nécessaire de prendre en compte **la diversité des situations** économiques et sociales nationales influençant les plans nationaux d'éducation. Par exemple, les pays en situation post-conflit ou ceux qui ont des économies plus fragiles ont eu plus de

² Ce compte-rendu est principalement basé sur une comparaison des rapports nationaux sur le développement de l'éducation que les pays arabes ont présentés à la 48^{ème} Conférence Internationale de l'Education en novembre 2008 axée sur l'éducation pour l'inclusion (EI). Des informations complémentaires ont aussi été tirées de divers documents apparentés à l'ONU et au BIE-UNESCO, comprenant : le "Message des Ministres" (un bref message personnel que les ministres de l'éducation avaient été invités à envoyer à la CIE) ; les conclusions des réunions préparatoires de la CIE (Emirats arabes unis, 2007; Liban, 2008) ainsi que celles des ateliers de suivi de la CIE, mais aussi des conventions et rapports de l'ONU relatifs aux questions de l'éducation pour l'inclusion.

difficultés à investir dans des infrastructures éducatives pour l'inclusion et de s'assurer du nombre suffisant des enseignants pour le pays. Les **principaux obstacles** identifiés par les pays vis-à-vis des politiques et pratiques inclusives sont les suivants :

- Faibles infrastructures et équipements
- Manque de personnel formé
- Diversité sociale et culturelle
- Manque de données sur le système éducatif
- Attitudes sociales négatives
- Zones difficilement accessibles
- Manque de sécurité

Actuellement, les **statistiques régionales** suivantes indiquent:

- Le taux brut de scolarisation du secondaire est de 65%.
- Le taux brut de scolarisation du premier cycle du secondaire est inférieur de 20% à celui du second cycle du secondaire, ce qui reflète un fort taux d'abandon.
- La qualité des résultats dans les pays arabes tend à être en dessous de celle des pays qui ont un niveau de ressources équivalent.³
- Environ 29% des adultes dans les Etats arabes, soit 58 millions de personnes, ne disposent pas des compétences de lecture et d'écriture nécessaires dans la vie de tous les jours.⁴

D'autre part, les statistiques montrent que **des progrès** ont été réalisés, facilitant la mise en place de changements positifs :

- Entre 1999 et 2007, le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire dans les Etats arabes a augmenté de 78% à 84%.
- Le recrutement de professeurs a augmenté récemment de 26% pour atteindre 2 millions en 2007.
- La scolarisation pré-primaire dans les Etats arabes a augmenté de 26% depuis 1999.
- L'indice d'égalité des sexes (IES) du taux net de scolarisation est passé de 0.87 en 1999 à 0.90 en 2007. Neuf des vingt pays arabes ont atteint la parité.⁵
- La part du budget national pour l'éducation a augmenté de 10 points depuis 1999.

³ UNESCO, "Atteindre les marginalisés, Rapport mondial de suivi de l'EPT 2010", UNESCO and Oxford University Press, Paris and Oxford, 2009.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

L'éducation pour l'inclusion au Maroc⁶

Le Maroc a été l'un des participants à la 48^{ème} CIE. Ce dernier a ratifié la "Convention des Droits de l'enfant de l'ONU" (1993) et la "Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées" (2009).

Approches, orientations et contenu

- Le Ministère de l'éducation a pour but d'assurer **la scolarisation de tous les enfants** d'ici 2010, de faire passer le taux d'analphabétisme en dessous de la barre des 10% d'ici 2010 et d'éliminer l'analphabétisme d'ici 2015.
- Le Maroc définit les groupes suivants comme vulnérables/exclus :
Les élèves des zones rurales et difficilement accessibles ; les filles-femmes ; les pauvres.

Politiques du secteur public

- Développer des stratégies pour lutter contre l'abandon scolaire et l'analphabétisme.
- La charte nationale de l'éducation et de la formation constitue un levier pour entreprendre des réformes dans le domaine de l'éducation et de la formation.
- **Les efforts du Ministère de l'éducation** visent à augmenter la qualité de l'éducation dans les domaines suivants :
 - Remaniement des curricula, programmes et manuels ;
 - Renforcement de la formation professionnelle et académique ;
 - Développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
 - Développement de l'orientation et de l'assistance ;
 - Réforme du système d'évaluation à l'école ;
 - Création d'écoles d'excellence.
- Nécessité de contrôler les coûts de construction, d'équipement et diversifier les ressources financières pour l'éducation.
- Les **principaux obstacles** à l'éducation pour l'inclusion :
 - 15% des enfants âgés de 9 à 14 ans sont en dehors du système scolaire ;
 - Faible demande éducative dans certaines régions rurales, particulièrement parmi les filles ;
 - Du fait de la non-application de la loi rendant l'éducation obligatoire, des enfants de 15 ans et moins rejoignent le marché du travail ;
 - Faible couverture en termes de collèges et lycées dans les communautés rurales ;
 - Manque d'accès à internet dans les collèges et lycées, particulièrement en zone rurale ;
 - Insuffisance du nombre de cantines scolaires ;
 - Manque d'infrastructures scolaires ;
 - Manque d'équipement et de matériel dans les écoles rurales ;
 - Manque des financements nécessaires à l'amélioration de l'enseignement et de la qualité de l'éducation ;
 - Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus était de 38% en 2006.

Systèmes, liens et transitions

- Des réformes institutionnelles visant à instaurer la **décentralisation** ont été mises en place grâce à la création des 'Académies régionales d'éducation et de formation' (AREF).

⁶ Sauf mention contraire, les informations sont issues du Rapport National sur le Développement de l'Education, du Ministère de l'Education du Maroc (2008).